

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2015



Présents : 13/15

Absents excusés : Christophe VIBOUD – Jérôme MAISSE.

Secrétaire : Michel PONCHON

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20h 30 en session ordinaire. Il a traité les différents points de l'ordre du jour suivants :

REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE – RESERVATIONS SUR INTERNET :

Devant la recrudescence des impayés, deux solutions sont envisagées :

soit l'instauration d'un système de tickets à acheter sur un rythme hebdomadaire une semaine à l'avance.

soit la mise en place d'un logiciel de réservation, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses communes. A. Colombo présente les avantages de cette formule : outre le pré - paiement des prestations, elle permet à partir d'une seule saisie effectuée par les parents eux-mêmes de sortir tous les états nécessaires à la gestion de toutes les structures périscolaires : cantine, garderie, TAP... d'où un gain de temps administratif considérable. D'autre part les parents ne disposant pas d'internet auront toujours la possibilité d'inscrire leurs enfants en mairie. Cette application est entièrement sécurisée et donne pleinement satisfaction aux communes qui l'ont adoptée, entre autres celle de Boën. Son coût est de 2 450 € à l'achat et la maintenance annuelle de 750 €.

Le conseil, invité à se prononcer, opte à l'unanimité pour le principe du logiciel spécifique. Toutefois pour la rentrée prochaine, la formule actuelle des carnets sera maintenue en parallèle, afin d'éviter toute mauvaise surprise éventuelle. Une information sera diffusée auprès des parents avant commande.

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE :

Depuis 2010, le prix du repas à la cantine est resté inchangé à 3,30 €, ce qui commence à générer quelques soucis de gestion évidents. A l'unanimité, le conseil adopte une augmentation de 0,20 €, ce qui le portera à 3,50 € à la rentrée prochaine.

L'inscription (pour l'année) à la garderie est actuellement tarifée à 7 €. Il est décidé de la passer à 7,50 €. Le coût horaire, fonction du quotient familial, sera également révisé à la hausse de 0,04 à 0,05 €.

TELEPHONIE – LIGNES INTERNET :

D'ores et déjà la salle des fêtes est équipée d'une installation Internet + téléphone portable (utilisé lors des locations) par l'intermédiaire de Free. Celle-ci donne entière satisfaction, tout en présentant des avantages tarifaires indéniables. Dans la foulée, l'école devrait également rejoindre cet opérateur pour les vacances, avec également une ligne de portable, puis ce sera le tour de la bibliothèque.

BULLETIN MUNICIPAL INTERMEDIAIRE :

L'idée d'un bulletin d'information intermédiaire ayant été évoquée, A. Colombo en présente les grandes lignes : Il s'agirait d'un format réduit (12 pages), destiné à informer les habitants sur la vie de la commune et les différents projets et réalisations en cours. Son coût d'environ 400 € pourrait être financé par des insertions publicitaires. (30 € pour un format carte de visite, 50 € pour 1/3 de page).

Sous réserve que le financement soit assuré par la publicité, 9 voix se prononcent pour et 4 contre.

CONVENTION PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE) :

Lors de la mise en place des TAP pour l'année scolaire 2013-2014, la commune de Marcoux avait joué les « cobayes » et bénéficié à ce titre d'une subvention (50 € par élève). Cette aide a été reconduite pour l'année 2014-2015. Pour la rentrée prochaine, une participation de l'Etat peut encore être obtenue, sous réserve de présenter un PEDT. Celui-ci nécessite la présence d'une éducatrice titulaire du BAFA : Mme Rigaud est actuellement en formation pour l'obtention de ce diplôme. Ce PEDT sera à la base d'une convention signée entre la Préfète de la Loire, la Rectrice de l'académie de Lyon, la Directrice de la C.A.F. de la Loire et Mr le Maire de Marcoux.

Ch. Orizet présente les grandes lignes du projet qu'elle a élaboré avec la collaboration appréciée de M. Pouly, ancien adjoint en charge de l'école.

Mis aux voix, ce projet recueille 100 % d'avis favorables.

T.A.P. :

Sur sa lancée, Ch. Orizet rappelle que les TAP fonctionnent à la satisfaction de tous, parents, enfants et enseignants. Outre les questions d'organisation, le problème N°1 reste le coût (environ 15 000 € pour cette année). Il faudra à l'avenir envisager soit de restreindre les appels à des intervenants extérieurs, et donc trouver d'autres bénévoles, soit de demander une participation aux parents.

FINS DE CONTRATS :

Les contrats d'Isabelle Roche, qui justement est très impliquée dans les TAP, et de Christiane Michel, arrivent à échéance respectivement le 25 juin et le 25 août. A elles deux, ces personnes assurent 48 heures de travail par semaine. Du fait du retour de congé maternité d'Aurore Granger (35 heures), prévu début juillet, ces contrats ne pourront être renouvelés. Il est décidé d'attendre la rentrée et les inscriptions à l'école et la cantine pour envisager soit de faire appel ponctuellement à MOD (Main d'œuvre à disposition), soit d'engager une personne en contrat d'avenir (CEI).

QUESTIONS DIVERSES :

Droit des sols : comme prévu, au 1^{er} juillet, la D.D.T. va cesser d'instruire les permis de construire. Chaque commune a le choix entre 3 options :

. Faire appel au S.I.E.L., qui dispose déjà d'une infrastructure couvrant le département, ainsi que des compétences adaptées. Sa rétribution pour ce service sera à la vacation, à un tarif compétitif. Elle sera en partie couverte par la Communauté de communes.

. Rejoindre une des structures mises en place soit par Loire Forez, soit par la communauté de Feurs en Forez.

La question avait déjà été évoquée. Le conseil se prononce à 100% pour la solution SIEL, au moins à titre provisoire puisque, de plus, elle offre aussi cette possibilité.

Manifestation du 30 avril à Saint Etienne contre la loi NOTRe : la commune de Marcoux y a été dignement représentée par 6 conseillers municipaux. Pierre Verdier donne lecture de la motion qui a été déposée à cette occasion par l'association des maires des communes rurales pour dénoncer les dérives de cette loi, le manque de concertation lors de son élaboration, et les menaces de disparition des communes telles que Marcoux qui se profilent. S'en suit une délibération à l'issue de laquelle le conseil vote à l'unanimité son soutien à cette motion.

Service public d'élimination des déchets : La Communauté de Communes vient de rendre son rapport annuel pour 2014 : il fait ressortir une production en hausse par rapport à 2013, (7 523 tonnes collectées, soit 554 kg /an/habitant !). Malgré cela, la bonne gestion de la collecte et de la déchèterie d'une part et l'amélioration continue du tri sélectif permettent de limiter le coût du service pour les habitants. Pour 2015, le prix de la part est fixé à 112 €, ce qui place le Pays d'Astrée parmi les bons élèves en la matière. Le conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

SYMILAV (Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy) :

Une information va prochainement être diffusée auprès des habitants non reliés à un réseau d'assainissement collectif, entre autres ceux de Prélion et d'Eculieux : elle porte en particulier sur l'octroi de subventions pour les mises aux normes d'installations individuelles effectuées avant 2017.

Assainissement de La Bruyère :

Les travaux sont maintenant terminés. Un courrier sera prochainement adressé aux habitants concernés après la visite de contrôle du consuel pour les inviter à se raccorder.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 45.